



**Mairie de NOGARO**  
Arrondissement de Condom  
Département du Gers

**ARRÊTÉ n° 2026 85**

**Arrêté municipal portant réglementation  
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT la permission de voirie délivrée par la Direction des Routes et Mobilités du Département du Gers, en date du 31 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que l'entreprise « VEOLIA EAU » - Place des Pyrénées – 65700 MAUBOURGUET, a déposé une demande d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable, Avenue Daniate (D931), pour la période du 4 juin au 8 juin 2026 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Empiéter sur la chaussée avenue Daniate

**Article 2** : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

**Article 3** : L'autorisation est délivrée uniquement pour la période comprise entre le 4 et le 8 juin 2026.

**Article 4** : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 4 juin 2026

L'adjoint délégué

Jean-Claude DROUARD

